



## Trophée Cras Nautique

29 & 30 Avril 2023

# Avis de course

Autorité organisatrice : Sport Nautique St Quay Portrieux (SNSQP)

Grade 5C

### Préambules

#### 1)- Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

#### 2)- Situation géopolitique

Suite au conflit en Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. Dans le paragraphe admissibilité ajouter au début : Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2021-2024

1.2 RAS

1.3 RAS

1.4 Horaires liés à la durée légale de jour à St Brieuc

- Samedi 29 : 6h55 – 21h21
- Dimanche 30 : 6h53 – 21h23

1.5 Les règlements fédéraux et le règlement 2023 du championnat de voile habitable du CDV 22.

1.6 Les règles d'équipement des voiliers

1.7 RAS

1.8 RAS

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions c'est-à-dire le vendredi 28 Avril 2023 à partir de 18h00.

Un groupe WhatsApp sera créé permettant la communication entre le comité de course et les concurrents avant, pendant et après les courses.

## 3. COMMUNICATION RADIO

3.1 RAS

3.2 Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur. Sont admissibles tous les bateaux du système Osiris Habitable. Tous les bateaux ayant un certificat OSIRIS valide se verront attribué le coefficient de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription (l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée).

En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra attribuer le coefficient en référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp> ).

Nombre minimum de personnes embarquées sur chaque bateau : 2

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour les concurrents :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : · la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou · la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger : - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au SNSQP, Esplanade du Port, 22410 St Quay Portrieux, [contact@snsqp.com](mailto:contact@snsqp.com) en remplissant le formulaire d'inscription et en payant les droits requis. Afin de simplifier les procédures d'inscription et de permettre l'organisation du dîner festif, les concurrents sont invités à renvoyer leur bulletin d'inscription complet et le règlement 1 semaine avant la course.

4.4 Les concurrents préférant une inscription sur papier pourront s'inscrire jusqu'au Vendredi 28 Avril, 19h30, directement au SNSQP, Esplanade du Port, 22410 St Quay Portrieux. Dans ce cas, aucune garantie ne pourra leur être donnée quant à leur possible participation au dîner festif du Samedi soir.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les bateaux souhaitant accompagner la course, sans y prendre part, mais en mode rallye devront s'astreindre aux mêmes règles.

## 5. DROITS A PAYER

5.1 les droits requis sont les suivants.

Classe : Toutes classes

Montant : 40€

Une caution de 20 euros par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon, la liste des parcours, ...

5.2 Il est demandé une participation de 15€ par personne pour le repas du samedi soir. Pour des raisons évidentes d'organisation, il est demandé aux participants de déclarer au plus tard le Samedi 22 Avril leur intention de se joindre à ce repas. Les concurrents s'inscrivant au dernier moment le vendredi 28 ne pourront être assurés d'avoir une place lors du dîner festif.

## 6. PUBLICITE ET PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice fournit des cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.3 Deux classes pourront participer à la course. Les pavillons de classe seront définis lors de la validation des inscriptions et précisés dans les IC, le Vendredi 10 Juin : classe Course et classe Grande Course comptant pour le Trophée CCI 22

## 7. SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES

Sans objet

## 8. PROGRAMME

- Vendredi 28 Avril 2023 de 18h00 à 20h00 au club house de la SNSQP
  - inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux
  - Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.
  - Briefing
- Samedi 29 Avril 2023 : Courses côtières ou parcours construits à proximité de St Quay Portrieux
  - 09h00 Emargement au club house du SNSQP
  - 09h30 Sortie du port - Emargement possible sur l'eau à la VHF, canal 6 - Plusieurs courses à suivre
  - 10h00 - 1er signal d'avertissement
  - Pas de signal d'avertissement après 16h30
  - à partir de 19h, repas festif dans les locaux de Cras Nautique, zone commerciale des Islandais.
- Dimanche 30 Avril 2023 : Courses côtières ou parcours construits à proximité de St Quay Portrieux
  - 10h00 - Emargement sur l'eau à la VHF, canal 6 et 1er signal d'avertissement. Plusieurs courses à suivre
  - Pas de signal d'avertissement après 13h30
  - 16h00 - Proclamation des résultats et pot de clôture au club house du SNSQP

## 9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de Vendredi 28 Avril 2023 à 18h00.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 RAS

9.5 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 (quand ils se présentent au contrôle).

## 10. VETEMENTS ET EQUIPEMENT

La VHF est obligatoire.

Chaque bateau devra prévoir à son bord assez de carburant pour pouvoir rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

## 11. LIEU

La zone de course se situe entre St Quay-Portrieux et Trébeurden. Elle est identifiée dans l'extrait de la cartographie SHOM ci-dessous.



## 12. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier ou construit et une liste des parcours possibles sera remise avec les IC.

Le comité de course se réservera le droit d'énoncer des parcours supplémentaires par VHF.

## 13. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44. 1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14. CLASSEMENT

14.1 Le classement se fera conformément au système de points de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps). Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

14.2 Nombre de courses à valider pour la compétition : 1.

14.3 le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès cinq courses courues.

## 15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par les pavillons de la SNSQP bien visibles.

## 16. BATEAUX LOUES OU PRETES

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17. EMBLEMES

Gratuité du port de St Quay Portrieux entre le mercredi 26 Avril et le mercredi 3 Mai 2023.

## 18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19. PROTECTION DES DONNEES

### 19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de [a compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent à la pratique de la voile.

## 21. PRIX

Les prix distribués seront des coupes et des lots.

## 22. GRUTAGE DES BATEAUX

Il y a une possibilité de grutage des bateaux. Pour cela il faut faire la demande au SNSQP par mail au plus tard 15 jours avant la course soit avant le 15 Avril 2023.

## CONTACTS ET PRE INSCRIPTIONS

Inscriptions auprès du SNSQP : [contact@snsqp.com](mailto:contact@snsqp.com)

Tél : 02 96 70 93 34